

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD**  
**D2022/055**  
**SEANCE DU 3 AOÛT 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 3 août

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à

20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

Présents : 13

Représentés : 2

Votants : 15

Abst. : 0

Exprimés : 15

Oui : 15

Non : 0

**Présents :**

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,

MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël,

**Excusés :**

Mmes LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie,

MM. SCAFONE Dominique

**Pouvoirs :** Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme DEMARGNE Céline

M. SCAFONE Dominique a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura

**Assiste à la séance du Conseil municipal :**

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

**Secrétaire de séance :** Mme Céline DEMARGNE

**OBJET : Demande d'achat par un particulier d'une partie de rue à Saint Dizier Leyrenne**

Par courriel en date du 10 avril 2022, M. F. a demandé à acquérir une portion de rue située au rue de l'anclos à Saint Dizier Leyrenne.

Il souhaite acquérir la portion permettant de relier les parcelles AB 324, AB 326, AB 116 et AB 162 indiquées sur le plan en PJ (quadrillage bleu).

Ce bout de rue n'est accessible que des parcelles dont il est propriétaire et ne prive d'aucun accès un autre habitant de Saint Dizier Leyrenne.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal :

- Fixent le prix de vente de la voie communale à 5.00 € le m<sup>2</sup> (cinq euros).
- Approuvent que les frais liés à cette vente : enquête publique, bornage, frais d'actes et tous autres frais soient à la charge de l'acheteur.
- Autorisent Monsieur le Maire à notifier cette décision et à signer les documents afférents.

Délibération prise à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

Le Maire, Joël ROYERE



La secrétaire de séance, Céline DEMARGNE

Certifié exécutoire la présente à la date du 9 août 2022

Transmise le 9 août 2022

Affichée le 9 août 2022